

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D\_09\_10\_23\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

**Délibération n°09-10-2023-015**

7.5 Subventions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 9 octobre 2023*

Date de convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage	3 octobre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	49 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 46 - M. Serge AUGER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

**Était représenté** : 1 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET.

**Pouvoirs** : 2 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

**Étaient excusés** : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## MOBILITES : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARE DE LA FERTÉ-BERNARD (PHASES DCE ET TRAVAUX)

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président, présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,  
Après en avoir délibéré,

### **RAPPELLE** que :

- La SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, et en 2023 des études avant-projet et projet (APO) dans le cadre d'un programme d'accessibilité des gares.
- Le Conseil communautaire a approuvé la participation de la CCHS, à hauteur de 25%, lors de ses séances du 05/07/2021 et du 10/10/2022.

### **EST INFORME :**

- Qu'afin de poursuivre cette opération, il est proposé de lancer les phases DCE (dossiers de consultation des entreprises) et travaux, pour un montant de 4 090 210,04 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est identique à celui des phases précédentes :

- Etat : 25 %
- Région : 50 %
- Commune ou Communauté de Communes : 25 % (1 022 552,51 €).
- Que la phase consultation des entreprises, contractualisation et travaux préparatoires est prévue sur l'année 2024, les travaux sont prévus sur 12 mois, étalés sur 2025-2026. L'appel de fonds pour la CCHS s'étalera donc sur 3 ans, de 2024 à 2026 :

2024	2025 (1 <sup>er</sup> trimestre)	2025 (3 <sup>ème</sup> trimestre)	2026	TOTAL
17 129 €	391 892 €	306 765,75 €	306 765,76 €	1 022 552,51 €
1,68%	38,32%	30%	30%	100%

**PREND ACTE** que l'aide de 25 % de l'Etat n'est possible que si elle est engagée avant la fin de l'année 2023 et ne sera plus possible au-delà.

**VALIDE** le financement des études avant-projet et projet (APO) pour l'opération de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, à hauteur de 25 %.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et les avenants éventuels relatifs au financement de ces études APO, conjointement avec l'Etat, la Région Pays de Loire et SNCF Gares & Connexions.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à la majorité

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique  
Le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme  
Le 10 octobre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU